

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 17
- présents : 11
- excusés : 4
- absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 13 janvier à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la vice-présidence de Monsieur DEHEDIN José.
Date de convocation : 5/01/2026

PRESENTS : Mmes et MM VESSELIER Marie-Laurence, BOITEUX Marie-Claude, VERNET Chantal, TROLLIET Ginette, TROLLIET Christine, DEHEDIN Juliette, SEGONNE Sandrine, GIRAULT Jean-Michel, VESSELIER Claude et GILBERT Pierre

ABSENTS EXCUSES : Mmes et MM REAL-LEFAY Sandra, DEVILLE Anne-Marie, FAVRAT Magali et JACQUIER Olivier

ABSENTS : Mme et MM SOLOAGA Monica et TICHIT Alain

OBJET : D2026 _ 130101 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, les Communes de 3.500 habitants et plus et les E.P.C.I. comportant une Commune de plus de 3.500 habitants, doivent tenir en séance de l'Assemblée délibérante, un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ces dispositions ont été codifiées par l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que la quasi-totalité des inscriptions budgétaires sont obligatoires puisque la vocation principale du Centre Communal d'Action Sociale consiste à délivrer des aides financières et que le seul débat envisageable consiste à fixer le montant de l'enveloppe des aides à allouer après avis de la Commission Permanente du CCAS.

Après examen et débat sur les documents présentés,

Valide les orientations budgétaires proposées pour l'élaboration du budget primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du CCAS,
Olivier JACQUIER



